

**Certificat Professionnel de la Jeunesse, de
l'Éducation Populaire et du Sport**
(CPJEPS AAVQ)
Mention animateur d'activités et
de vie quotidienne

Flashez
pour en
savoir plus



la martellière
Voiron
Lycée public

Option complémentaire bi-qualifiante

**Option ouverte
uniquement aux
élèves inscrits
en bac pro SAPAT**

**Volume horaire
de l'option sur les 3 ans**

Au lycée : 500 heures

En structure : 504 heures

Sur la journée du mercredi

Coût

Année de positionnement
(2nde pro) : 275 €

Années de bi-qualification
(1^{ère} et term.) :

1250 € (engagement sur les 2 ans)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (mention AAVQ) est un Diplôme d'Animateur Socioculturel de niveau 3.

Objectifs :

- Etendre les compétences des futurs techniciens de « Services aux personnes et aux territoires » en professionnalisant leurs aptitudes à l'animation socioculturelle, dans le domaine des services aux personnes.
- Favoriser l'insertion ou le positionnement professionnel.

Recrutement : les élèves candidats à ce dispositif doivent :

- Faire acte de candidature auprès du lycée la Martellière afin de se présenter aux tests d'aptitudes **le mercredi 15 mai 2024.**
- Le mentionner lors de l'inscription dans le cadre de la procédure académique d'affectation post 3^{ème} (AFFELNET) afin de bénéficier de points de bonus, à la condition d'avoir reçu un avis favorable lors des tests d'aptitudes organisés par l'établissement.
- A l'issue d'une année de positionnement (2nde bac pro), les élèves candidats dont les aptitudes et la motivation pour l'animation ainsi que les résultats au bac professionnel sont jugés suffisants sont admis à poursuivre dans le **dispositif bi-qualifiant.**

Formation : validation des compétences professionnelles telles que :

- Participer au projet et à la vie de la structure
- Animer les temps de vie quotidienne de groupe
- Concevoir des projets d'activités de groupe
- Animer des activités de groupe

Poursuites d'études : possibilité de s'engager dans la voie professionnelle de l'animation (*en particulier le BPJEPS*).

Stage : la fréquentation assidue d'une structure d'animation dès la 2nde pro (*ex: structures d'accueil collectif, centres jeunes, maisons de quartier, ...*), y compris sur le temps personnel, est obligatoire pour prétendre atteindre les objectifs de formation.

